

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - o Considérant le dépôt de gerbes par l'Amicale des Anciens du 6^{ème} régiment de Hussards Place de l'Eglise à Forges-les-Eaux le mardi 23 mai 2023.
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation,

N°2023-082

ARRETE :

Objet :

Stationnement interdit

Place de l'Eglise

Mardi 23 mai 2023

De 8H00 à 12H00

Article I :

Le stationnement de tout véhicule est interdit Place de l'Eglise à Forges-les-Eaux le mardi 23 mai 2023 de 8H00 à 12H00.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurités réglementaires.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 16 mai 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le Internet de

Forges-les-Eaux le : **17 MAI 2023**